

Coronavirus – Covid-19

Point de situation

Le 15 juin 2020

Les nouvelles :

- Nouvelles règles d'indemnisation de l'activité partielle : projets d'ordonnance et de décret
- Mise à jour du protocole de déconfinement
- De nouveaux guides professionnels
- Accord chez EDF
- General Electric : accord pour éviter les délocalisations
- Soutien à la trésorerie des PME
- Indemnisation des personnels soignants
- Manifestations sur la voie publique : le Conseil d'Etat dit oui sous conditions

1. Nouvelles règles d'indemnisation de l'activité partielle : projets d'ordonnance et de décret

Au 1^{er} juin, les règles d'indemnisation de l'activité partielle par l'Etat évoluent : l'allocation versée par l'Etat à l'employeur ne correspond plus qu'à 60 % du salaire brut, ce qui représente une prise en charge d'environ 85 % du montant de l'indemnité versée par l'employeur au salarié, laquelle est d'au moins 70 % du salaire brut.

Certains secteurs d'activité, particulièrement touchés par les conséquences du confinement, conserveront jusqu'à fin septembre le bénéfice d'une allocation correspondant à 70 % du salaire brut.

Toutefois, pour le moment, ces annonces gouvernementales n'ont pas fait l'objet de traduction législative.

La raison en est simple : le droit positif ne permet pas de faire de différences entre les secteurs d'activité.

C'est dans cette optique que le projet de loi relatif à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, adopté au Sénat la semaine dernière et en attente de promulgation, habilite le Gouvernement à prendre une ordonnance permettant « *l'adaptation des dispositions relatives à l'activité partielle afin de limiter les fins et les ruptures de contrats de travail, d'atténuer les effets de la baisse d'activité, de favoriser et d'accompagner la reprise d'activité, notamment en permettant aux salariés de démontrer leurs relations contractuelles par tous moyens écrits et en adaptant les règles aux caractéristiques des entreprises en fonction de l'impact économique de la crise sanitaire sur ces dernières, à leur secteur d'activité ou aux catégories de salariés concernés en tenant compte notamment de la situation particulière des artistes à employeurs multiples, de celle des activités fermées administrativement ainsi que de celle des entreprises qui les approvisionnent les plus dépendantes de ces activités* ».

Le projet d'ordonnance et le projet de décret qui serait pris pour son application ont été transmis pour consultation à la Commission nationale de la négociation collective, de l'emploi et de la formation professionnelle (CNNCEFP).

Le projet d'ordonnance prévoit que le taux horaire de l'allocation d'activité partielle peut être majoré pour les employeurs qui exercent leur activité principale :

- soit dans les secteurs relevant de tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel qui sont particulièrement affectés par les conséquences économiques et financières de la propagation de l'épidémie au regard de la réduction de leur activité en raison notamment de leur dépendance à l'accueil du public ;
- soit dans les secteurs dont l'activité dépend de celles des secteurs susvisés et qui subissent une très forte baisse de chiffre d'affaires.

Cette majoration peut également s'appliquer pour les employeurs dont l'activité principale relève d'autres secteurs, implique l'accueil du public et est interrompue du fait de la propagation de l'épidémie, à l'exclusion des fermetures volontaires.

Le projet de décret est relatif à la modulation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle en fonction des secteurs d'activité.

Comme annoncé, par principe, le taux horaire de l'allocation d'activité partielle est fixé à 60 % de la rémunération brute, limitée à 4,5 fois le taux horaire du SMIC.

Par dérogation, ce taux est maintenu à 70 % pour :

i. les employeurs des secteurs suivants :

- | | | |
|---|---|---|
| • Téléphériques et remontées mécaniques | • Services des traiteurs | professionnels,
congrès |
| • Hôtels et hébergement similaire | • Débits de boissons | • Agences de mannequins |
| • Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée | • Projection de films cinématographiques et autres industries techniques du cinéma et de l'image animée | • Entreprises de détaxe et bureaux de change (changeurs manuels) |
| • Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs | • Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport | • Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs |
| • Restauration traditionnelle | • Activités des agences de voyage | • Arts du spectacle vivant |
| • Cafétérias et autres libres-services | • Activités des voyagistes | • Activités de soutien au spectacle vivant |
| • Restauration de type rapide | • Autres services de réservation et activités connexes | • Création artistique relevant des arts plastiques |
| • Restauration collective sous contrat | • Organisation de foires, évènements publics ou privés, salons ou séminaires | • Gestion de salles de spectacles et production de spectacles |

- Gestion des musées
- Guides conférenciers
- Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires
- Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
- Gestion d'installations sportives
- Activités de clubs de sports
- Activité des centres de culture physique
- Autres activités liées au sport
- Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes
- Autres activités récréatives et de loisirs
- Entretien corporel
- Trains et chemins de fer touristiques
- Transport transmanche
- Transport aérien de passagers
- Transport de passagers sur les fleuves, les canaux, les lacs, location de bateaux de plaisance
- Cars et bus touristiques
- Balades touristiques en mer
- Production de films et de programmes pour la télévision
- Production de films institutionnels et publicitaires
- Production de films pour le cinéma
- Activités photographiques
- Enseignement culturel

- ii. les employeurs des secteurs suivants lorsqu'ils ont subi une diminution du chiffre d'affaires d'au moins 80 % durant la période comprise entre le 15 mars et le 15 mai 2020 :

NB :

- *cette diminution est appréciée soit en fonction du chiffre d'affaires constaté au cours de la même période de l'année précédente, soit par rapport au chiffre d'affaires mensuel moyen de l'année 2019 ramené sur deux mois*
- *pour les employeurs des structures créées après le 15 mars 2019, la diminution du chiffre d'affaires est appréciée par rapport au chiffre d'affaire mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et le 15 mars 2020 ramené sur deux mois.*

- Culture de plantes à boissons
- Culture de la vigne
- Pêche en mer
- Pêche en eau douce
- Aquaculture en mer
- Aquaculture en eau douce
- Production de boissons alcooliques distillées
- Fabrication de vins effervescents
- Vinification
- Fabrication de cidre et de vins de fruits
- Production d'autres boissons fermentées non distillées
- Fabrication de bière
- Production de fromages sous AOP/IGP
- Fabrication de malt
- Centrales d'achat alimentaires
- Autres intermédiaires du commerce en denrées et boissons
- Commerce de gros de fruits et légumes
- Herboristerie/horticulture/commerce de gros de fleurs et plans
- Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles et matières grasses comestibles

- Commerce de gros de boissons
- Mareyage et commerce de gros de poisson, coquillage, crustacés
- Commerce de gros alimentaire spécialisé divers
- Commerce de gros de produits surgelés
- Commerce de gros alimentaire
- Commerce de gros non spécialisé
- Commerce de gros textile
- Intermédiaires spécialisés commerce d'autres produits spécifiques
- Commerce de gros d'habillement et de chaussures
- Commerce de gros d'autres biens domestiques
- Commerce de gros de vaisselle, verrerie et produits d'entretien
- Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services
- Autres services de restauration n.c.a.
- Blanchisserie-teinturerie de gros
- Stations-services
- Enregistrement sonore et édition musicale
- Post-production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision
- Distribution de films cinématographiques
- Editeurs de livres
- Prestation/location chapiteaux, tentes, structures, sonorisation, lumière et pyrotechnie
- Services auxiliaires des transports aériens
- Transports de voyageurs par taxis et VTC
- Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers

- iii. les employeurs dont l'activité principale relève d'autres secteurs, implique l'accueil du public et est interrompue du fait de la propagation de l'épidémie, à l'exclusion des fermetures volontaires, pour la durée durant laquelle leur activité est interrompue

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront aux demandes d'indemnisation adressées à l'Agence de services et de paiement au titre du placement en position d'activité partielle de salariés entre le 1^{er} juin 2020 et le 30 septembre 2020.

[Projet d'ordonnance et projet de décret portant modulation du taux horaire de l'allocation d'activité partielle](#)

2. Mise à jour du protocole de déconfinement

Le ministère du Travail a publié une nouvelle version du protocole national de déconfinement, amendé à la marge.

Il est désormais indiqué que :

- la jauge, déterminant le nombre maximum de personnes pouvant occuper un espace ouvert au public ou un milieu de travail, est définie par l'employeur ou l'exploitant responsable de l'espace et fait l'objet d'un affichage à l'entrée de l'espace considéré ;

- les masques chirurgicaux étant désormais largement distribués, ils peuvent être recommandés en milieu professionnel, au-delà du secteur médical, au même titre que les masques grand public ;
- concernant le port d'une visière : les visières ne sont pas une alternative au port du masque ; néanmoins, elles sont un moyen supplémentaire de protection du visage et des yeux face aux virus transmis par les gouttelettes ; la visière doit être désinfectée plusieurs fois par jour.

[Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

3. De nouveaux guides professionnels

Trois nouveaux guides de bonnes pratiques, élaborés par les branches professionnelles, ont été publiés sur le site du ministère du Travail :

- ✓ le guide de la cordonnerie
[Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la cordonnerie](#)
- ✓ le guide de l'hébergement d'entreprises
[Guide Hébergement d'entreprise \(co-working\)](#)
- ✓ le guide pour les entreprises de distribution d'équipements et solutions pour l'environnement de travail
[Guide de bonnes pratiques Entreprises du bureau et du Numérique \(EBEN\)](#)

4. Accord chez EDF

Chez EDF, un accord unanime a été conclu sur la protection des salariés et les mesures sociales dans le cadre de la relance de l'activité.

L'accord définit la méthode et les principes communs pour organiser le retour progressif des salariés sur tous les sites et la relance de l'activité : élargissement des plages d'arrivée et de départ, prise en compte des salariés vulnérables, des modalités de réouverture des établissements scolaires et des conditions de transport.

L'accord prévoit que le travail à domicile ou à distance pourra être maintenu. Il instaure, pour l'année 2020, une indemnité forfaitaire brute de 100 € pour compensation des frais engagés pour les salariés ayant dû travailler à domicile pendant la période de confinement ou qui le feront pendant la période de relance de l'activité et qui ne perçoivent pas déjà une indemnisation au titre d'un télétravail régulier.

Dans le cadre de l'organisation du retour, il est prévu un accompagnement et une formation des managers.

En matière sanitaire, l'accord énonce les consignes à suivre sur les gestes barrières, le port du masque, la prise de température, les plans de circulation, la ventilation, le nettoyage des locaux et les actions de sensibilisation.

Il est prévu la mise en place d'un suivi spécifique au sein de chaque service de santé au travail.

La promotion d'une plateforme d'écoute et de soutien psychologique est poursuivie.

Les parties entendent renforcer le dialogue social sur les moyens de protection et leur mise en œuvre.

L'accord fixe les modalités de conduite du dialogue social : nouvelle priorisation des négociations, réunions à distance, aménagement des délais de consultation, rédaction des procès-verbaux.

En matière de temps de travail, l'accord prévoit que :

- les salariés pourront prendre au moins deux semaines de congés consécutives entre le 15 juin et le 15 septembre, contre au moins trois semaines habituellement ;
- 15 jours de RTT (au lieu de 6) pourront être transférés sur le CET, sur validation hiérarchique ;
- le reliquat autorisé de congés à la fin de l'année 2020 passera de 10 à 20 jours ;
- des autorisations de dépassement du forfait jours au-delà de 214 jours pourront être accordées sur l'exercice 2020-2021 ;
- les forfaits jours annuels réduits de certains salariés (167, 179 ou 196 jours) pourront être augmentés.

Pour reconnaître l'engagement des salariés, une prime de 400 € est proposée, sauf pour les cadres supérieurs et dirigeants.

En outre, l'enveloppe de la rémunération variable est augmentée de 0,4 point et une attention particulière sera portée aux bas salaires dans le cadre de la prochaine négociation salariale d'entreprise.

Le plafond de monétisation du CET est doublé (210 heures au lieu de 105 heures).

Les salariés en temps partiel choisi pourront revenir à temps plein.

Jusqu'à la fin de l'année scolaire, les frais de garde seront remboursés pour les salariés dont la présence sur site est souhaitée et dont les enfants ne peuvent être accueillis dans leur établissement.

Un dispositif de don de jours de congés au profit de la Fondation de France et du Fonds Agir pour l'Emploi est institué.

Enfin, les parties s'engagent à partager les apprentissages liés à la période de confinement et à réviser les accords existants sur le télétravail, la confiance et la responsabilisation dans les équipes de travail, la mobilité durable et la prévention des risques professionnels.

[EDF - Accord collectif relatif à la protection des salariés et aux mesures sociales dans le cadre de la relance de l'activité](#)

5. General Electric : accord pour éviter les délocalisations

Ce vendredi, un accord a été conclu chez General Electric sur 33 000 heures d'augmentation de capacité du site de Belfort d'ici fin 2020.

Pour y arriver, l'accord prévoit la montée en charge de Belfort avec un retour aux horaires de travail d'avant la crise, de l'intérim, le travail le samedi, la mise en place d'équipes de week-end, le report de RTT en 2021.

Sont ainsi évitées les délocalisations vers les Etats-Unis et l'Arabie Saoudite qui avaient été évoquées pour rattraper le retard pris à Belfort.

L'accord a été signé par la CFE-CGC et Sud.

[Source Les Echos](#)

6. Soutien à la trésorerie des PME

Jusqu'au 31 décembre 2020, un dispositif d'aides sous la forme d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés est mis en place pour les PME qui répondent aux critères suivants :

- ne pas avoir obtenu un prêt avec garantie de l'Etat suffisant pour financer leur exploitation ;
- justifier de perspectives réelles de redressement ;
- ne pas faire l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité.

Sera pris en compte le positionnement économique et industriel de l'entreprise, comprenant son caractère stratégique, son savoir-faire reconnu et à préserver, sa position critique dans une chaîne de valeur ainsi que l'importance de l'entreprise au sein du bassin d'emploi local.

Le montant de l'aide est limité :

- pour les entreprises créées à compter du 1^{er} janvier 2019, à la masse salariale estimée des deux premières années d'activité ;
- pour les entreprises créées avant le 1^{er} janvier 2019, à 25 % du chiffre d'affaires hors taxes 2019 constaté ou, le cas échéant, du dernier exercice clos disponible.

L'aide inférieure ou égale à 800 000 € prend la forme d'une avance remboursable, dont la durée d'amortissement est limitée à dix ans, comprenant un différé d'amortissement en capital limité à trois ans.

L'aide dont le montant est supérieur à 800 000 €, les financements accordés sur fonds publics dont le montant total est supérieur à 800 000 € mais dont la part financée par l'Etat est inférieure à ce montant, ainsi que l'aide complétant un prêt avec garantie de l'Etat prennent la forme d'un prêt à taux bonifié, dont la durée d'amortissement est limitée à six ans, comprenant un différé d'amortissement en capital de un an.

[Décret n° 2020-712 du 12 juin 2020 relatif à la création d'un dispositif d'aides ad hoc au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées par la crise de covid-19](#)

7. Indemnisation des personnels soignants

Plusieurs mesures viennent d'être annoncées pour les personnels soignants :

- la possibilité pour les employeurs publics de verser une prime exceptionnelle exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu d'un montant de 1 500 euros ou de 1 000 euros (le montant variant en fonction du département) aux personnels affectés dans les établissements sociaux et médico-sociaux, ainsi qu'aux agents publics exerçant dans les unités de soins de longue durée et les EHPAD rattachés à un établissement public de santé, particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19

[Décret n° 2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre de l'épidémie de covid-19](#)

- une majoration de 50 % de la rémunération des heures supplémentaires effectuées entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020

[Décret n° 2020-718 du 11 juin 2020 portant indemnisation et majoration exceptionnelle des heures supplémentaires réalisées dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, au sein d'un hôpital d'instruction des armées et au sein de l'Institution nationale des invalides](#)

[Arrêté du 8 juin 2020 relatif à la majoration exceptionnelle de l'indemnisation du temps de travail additionnel et des gardes pour les personnels médicaux exerçant en établissements publics de santé et à la majoration exceptionnelle de l'indemnité de garde hospitalière des praticiens des armées](#)

- une augmentation du nombre de jours pouvant être inscrits sur le CET en 2020 (20) et du plafond global de jours pouvant y être maintenus (70)

[Arrêté du 10 juin 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique hospitalière afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19](#)

8. Manifestations sur la voie publique : le Conseil d'Etat dit oui sous conditions

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire instauré pour faire face à l'épidémie de covid-19, l'article 3 du décret du 31 mai 2020 interdit les rassemblements, réunions ou activités réunissant plus de dix personnes dans l'espace public.

Divers associations et syndicats ont demandé au juge des référés du Conseil d'État de suspendre l'application de cette interdiction pour les manifestations dans l'espace public.

Le juge des référés relève que le Haut Conseil de la santé publique ne préconise, dans ses recommandations du 24 avril 2020, aucune restriction à la circulation dans l'espace public tant que les « mesures barrières » sont respectées (distanciation d'un mètre ou port du masque notamment), et qu'une reprise de l'épidémie n'est pas constatée. Alors que la liberté de manifester est une liberté fondamentale, le juge des référés en déduit que, sauf circonstances particulières, l'interdiction des manifestations sur la voie publique n'est justifiée par les risques sanitaires que lorsque les « mesures barrières » ne peuvent être respectées ou que l'événement risque de réunir plus de 5 000 personnes.

Le juge rappelle par ailleurs que, conformément à la loi, toute manifestation sur la voie publique doit faire l'objet d'une déclaration préalable à la mairie ou la préfecture, et qu'elle peut être interdite par les autorités de police ou le préfet, s'ils estiment qu'elle est de nature à troubler l'ordre public, y compris pour des motifs sanitaires, ou lorsque les circonstances locales l'exigent.

En conséquence, le juge des référés suspend l'exécution de l'article 3 du décret du 31 mai 2020, pour les manifestations sur la voie publique soumises à l'obligation d'une déclaration préalable.

Conseil d'Etat, 13 juin 2020. Manifestations sur la voie publique

A la suite de cette décision, un décret a été adopté prévoyant que les cortèges, défilés et rassemblement de personnes, et, d'une façon générale, toutes les manifestations sur la voie publique sont autorisés par le préfet de département si les conditions de leur organisation sont propres à garantir le respect des gestes barrières.

Par ce même décret, a été acté le passage en zone verte de l'Ile-de-France, seules la Guyane et Mayotte restant en zone orange.

Décret n° 2020-724 du 14 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

9. Les textes relatifs aux mesures sociales liées au COVID-19

Informations officielles sur l'épidémie

- ✓ <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Lois

- ✓ [Loi de finances rectificative](#)
- ✓ [Loi de finances rectificative 2](#)
- ✓ [Loi ordinaire d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Loi organique d'urgence](#)
- ✓ [Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions](#)

Ordonnances

- ✓ [Ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-309 du 25 mars 2020 relative à la garantie de financement des établissements de santé et aux régimes complémentaires obligatoires de sécurité sociale](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-310 du 25 mars 2020 portant dispositions temporaires relatives aux assistants maternels et aux disponibilités d'accueil des jeunes enfants](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-311 du 25 mars 2020 relative à l'adaptation temporaire des règles d'instruction des demandes et d'indemnisation des victimes par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux, des affections iatrogènes et des infections nosocomiales et par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-312 du 25 mars 2020 relative à la prolongation de droits sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-322 du 25 mars 2020 adaptant temporairement les conditions et modalités d'attribution de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail et modifiant, à titre exceptionnel, les dates limites et les modalités de versement des sommes versées au titre de l'intéressement et de la participation](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de congés payés, de durée du travail et de jours de repos](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-324 du 25 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-328 du 25 mars 2020 portant prolongation de la durée de validité des documents de séjour](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-386 du 1er avril 2020 adaptant les conditions d'exercice des missions des services de santé au travail à l'urgence sanitaire et modifiant le régime des demandes préalables d'autorisation d'activité partielle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-388 du 1er avril 2020 relative au report du scrutin de mesure de l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et à la prorogation des mandats des conseillers prud'hommes et membres des commissions paritaires régionales interprofessionnelles](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-389 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence relatives aux instances représentatives du personnel](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-405 du 8 avril 2020 portant diverses adaptations des règles applicables devant les juridictions de l'ordre administratif](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-428 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions sociales pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-427 du 15 avril 2020 portant diverses dispositions en matière de délais pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Ordonnance n° 2020-507 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais applicables pour la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Questions-réponses thématiques

- ✓ [Questions-réponses prime exceptionnelle et épargne salariale](#)
- ✓ [Questions-réponses Mesures de prévention dans l'entreprise contre le COVID-19 - Masques](#)
- ✓ [Questions-réponses service de santé au travail](#)
- ✓ [Questions-réponses responsabilité de l'employeur - droit de retrait](#)
- ✓ [Questions-réponses télétravail](#)

- ✓ [Questions-réponses mesures de prévention hors Covid](#)
- ✓ [Questions-réponses garde d'enfants et personnes vulnérables](#)
- ✓ [Questions-réponses indemnisation chômage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Questions-réponses adaptation de l'activité, congés, mise à disposition](#)
- ✓ [Questions-réponses dialogue social au sein de l'entreprise](#)
- ✓ [Questions-réponses embauche, démission, sanctions, licenciement](#)
- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Questions-réponses fonds social européen](#)

Organisation du travail

- ✓ [Anact : coronavirus quels enjeux de conditions de travail](#)
- ✓ [INRS : COVID-19 et entreprises – foire aux questions](#)
- ✓ [Mise à disposition](#)
- ✓ [Quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger ses salariés ?](#)
- ✓ [Sécurité et santé des travailleurs : les obligations générales de l'employeur et sa responsabilité](#)
- ✓ [Guide du télétravail pour les franciliens](#)
- ✓ [Protocole national de déconfinement pour les entreprises pour assurer la santé et la sécurité des salariés](#)

Dialogue social

- ✓ [Décret n° 2020-419 du 10 avril 2020 relatif aux modalités de consultation des instances représentatives du personnel pendant la période de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Décret n° 2020-441 du 17 avril 2020 relatif aux délais d'extension des accords de branche ayant pour objet de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-508 du 2 mai 2020 adaptant temporairement les délais relatifs à la consultation et l'information du comité social et économique afin de faire face aux conséquences de la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-509 du 2 mai 2020 fixant les modalités d'application des dispositions du I de l'article 9 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 avril 2020 modifiée portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Inspection du travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de licenciement ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période crise liée à la pandémie covid-19 ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques](#)
- ✓ [Note DGT du 30 mars 2020 relative aux modalités d'intervention du système d'inspection du travail dans les entreprises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Instruction DGT du 7 avril 2020 relative au traitement des demandes d'autorisation de rupture ou de transfert du contrat de travail des salariés protégés durant la période de l'état d'urgence justifié par la pandémie COVID-19, ainsi qu'à l'instruction des recours hiérarchiques contre les décisions prises dans ce domaine](#)

Organisation juridictionnelle

- ✓ [Circulaire de présentation des dispositions du titre I de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période](#)

- ✓ [Circulaire de présentation de l'ordonnance n° 2020-304 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles applicables aux juridictions de l'ordre judiciaire statuant en matière non pénale et aux contrats de syndic de copropriété.](#)

Santé au travail

- ✓ [Instruction DGT du 17 mars 2020 relative au fonctionnement des services de santé au travail pendant l'épidémie de Covid 19](#)
- ✓ [Instruction DGT du 2 avril 2020 relative à l'activité des services de santé au travail inter-entreprises et de leurs personnels pendant l'épidémie de Covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-410 du 8 avril 2020 adaptant temporairement les délais de réalisation des visites et examens médicaux par les services de santé au travail à l'urgence sanitaire](#)

Fiches métier

- ✓ [Suspicion de contamination](#)
- ✓ [Gestion des locaux communs et vestiaires](#)
- ✓ [Travail dans l'intérim](#)
- ✓ [Travail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Télétravail des personnes en situation de handicap](#)
- ✓ [Travail dans l'arboriculture](#)
- ✓ [Travail dans le maraîchage](#)
- ✓ [Travail circuit court - amap - vente à la ferme](#)
- ✓ [Activités agricoles](#)
- ✓ [Chantiers de travaux agricoles](#)
- ✓ [Travail saisonnier](#)
- ✓ [Activité viticole et/ou de vinification](#)
- ✓ [Travail dans la conchyliculture et la mytiliculture](#)
- ✓ [Travail en cabinet vétérinaire](#)
- ✓ [Travail filière cheval](#)
- ✓ [Travail dans l'élevage](#)
- ✓ [Travail en abattoir](#)
- ✓ [Travail sur un chantier de jardins espaces verts](#)
- ✓ [Travail en pharmacie](#)
- ✓ [Travail en boucherie, charcuterie, traiteur](#)
- ✓ [Travail en drive](#)
- ✓ [Travail en caisse](#)
- ✓ [Travail dans un commerce de détail alimentaire](#)
- ✓ [Commerce de détail non alimentaire](#)
- ✓ [Vendeur conseil](#)
- ✓ [Travail en boulangerie](#)
- ✓ [Travail dans la restauration collective ou la vente à emporter](#)
- ✓ [Travail dans l'hôtellerie - femme et valet de chambre](#)
- ✓ [Réceptionniste ou veilleur de nuit](#)
- ✓ [Travail en animalerie](#)
- ✓ [Prestataire d'entretien de locaux](#)
- ✓ [Travail dans la collecte des ordures ménagères](#)
- ✓ [Employé de centre de tri ou d'incinération](#)
- ✓ [Travail dans la blanchisserie industrielle](#)
- ✓ [Agent de maintenance](#)
- ✓ [Location de matériel et d'engins](#)
- ✓ [Plombier - Installateur sanitaire](#)
- ✓ [Travail dans le dépannage - Intervention à domicile](#)
- ✓ [Travail dans une station-service](#)
- ✓ [Travail dans un garage](#)
- ✓ [Ouvrier de production](#)
- ✓ [Personnels de bureau rattachés à la production](#)
- ✓ [Bureaux de contrôle, de vérification, de diagnostic](#)
- ✓ [Préparateur de commande dans un entrepôt logistique](#)
- ✓ [Chauffeur livreur](#)
- ✓ [Taxi ou conducteur de VTC](#)
- ✓ [Aide à domicile](#)
- ✓ [Conseiller clientèle et/ou personnel d'accueil dans le secteur de la banque](#)
- ✓ [Opérateur en centre d'appels](#)
- ✓ [Agent de sécurité](#)
- ✓ [Agent funéraire](#)
- ✓ [Guide de préconisations et de bonnes pratiques pour éviter la transmission de la COVID-19 - Secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile](#)
- ✓ [Protocole de déconfinement commun aux professions HCR \(hôtels, cafés, restaurants\), code de bonne conduite sanitaire](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour réaliser des travaux de maintenance sur les remontées mécaniques et](#)

- ✓ [dans les domaines skiables en période de Covid-19](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques du transport routier de marchandises et des prestations logistiques](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des entreprises de transport de fonds et traitement de valeurs pour prévenir la propagation du COVID-19](#)
- ✓ [Bonnes pratiques à destination des employeurs et salariés des services de l'automobile, du cycle et du motocycle en cas de crise sanitaire](#)
- ✓ [Guide plan de continuité activité - Filière bois COVID-19](#)
- ✓ [Règles de sécurité sanitaire activité des points de vente. Fédération de négocios du bois et des matériaux de construction.](#)
- ✓ [Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus COVID-19](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité de l'activité tuiles et briques](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires carrières transformation de pierre de taille](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques sanitaires et continuité activité industries extraction et transformation gypse anhydrite minéraux industriels chaux plâtre](#)
- ✓ [Guide des précautions sanitaires et continuité activité mortiers industriels adjuvants agents de démolage et produits de cure](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la continuité d'activité des agences des distributeurs de l'approvisionnement du bâtiment second oeuvre et de l'industrie](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs de l'industrie cimentière](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques dans le secteur du caoutchouc](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de l'esthétique](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la coiffure](#)
- ✓ [Guide sanitaire d'opérateurs de réseaux d'électricité et de gaz](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques de sécurité sanitaire pour la branche de la cordonnerie](#)
- ✓ [Agir Ensemble et pour tous : reprise des métiers du chien et du chat](#)
- ✓ [Guide de recommandations de sécurité sanitaire dans les professions de l'ingénierie, du numérique, du conseil, de l'événementiel et de la formation professionnelle](#)
- ✓ [Guide des bonnes pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle](#)
- ✓ [Guide Hébergement d'entreprise \(co-working\)](#)
- ✓ [Guide de bonnes pratiques Entreprises du bureau et du Numérique \(EBEN\)](#)

URSSAF

- ✓ [FAQ Urssaf](#)
- ✓ [Mesures exceptionnelles pour les entreprises touchées par le coronavirus : Echéance Urssaf du 5 juin ou du 15 juin](#)

Economie / Impôt

- ✓ [FAQ MINEFI](#)
- ✓ [Tenir son AG et respecter les délais comptables dans le contexte de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Prêt garanti par l'Etat](#)
- ✓ [Engagement de responsabilité pour les grandes entreprises bénéficiant de mesures de soutien en trésorerie](#)
- ✓ [Plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices](#)

- ✓ [Décret n° 2020-378 du 31 mars 2020 relatif au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises dont l'activité est affectée par la propagation de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-394 du 2 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-433 du 16 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)
- ✓ [Décret n° 2020-552 du 12 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020 relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation](#)

Formation - apprentissage

- ✓ [Mise à disposition des CFA et des organismes de formation d'outils et de contenus pédagogiques à distance permettant de garantir la continuité de l'activité de formation](#)
- ✓ [Questions-réponses apprentissage](#)
- ✓ [Questions-réponses formation professionnelle](#)
- ✓ [Questions-réponses CPF](#)
- ✓ [Questions-réponses projet de transition professionnelle](#)
- ✓ [Guide GARF, Former ses salariés pendant la pandémie](#)
- ✓ [Instruction DGEFP du 9 avril 2020 relative au renforcement du FNE-Formation dans le cadre de la crise du Covid-19](#)
- ✓ [Convention FNE Formation](#)
- ✓ [Demande subvention FNE Formation](#)
- ✓ [Questions-réponses FNE-Formation](#)
- ✓ [Adaptations de l'organisation de la session d'examens 2020 dans le cadre de la crise sanitaire](#)
- ✓ [Reprise de l'accueil en formation - Recommandations et conseils à destination des acteurs intervenant dans le champ de l'apprentissage et la formation professionnelle continue](#)

Stagiaires

- ✓ [Convention de stage à distance](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(français\)](#)
- ✓ [Avenant convention de stage \(anglais\)](#)
- ✓ [Plan de continuité pédagogique](#)

Activité partielle

- ✓ [Circulaire DGEFP n°2013-12 du 12 juillet 2013 relative à la mise en œuvre de l'activité partielle et documentation technique](#)
- ✓ [Arrêté du 26 août 2013 fixant les contingents annuels d'heures indemnisables](#)
- ✓ [Arrêté du 31 mars 2020 modifiant le contingent annuel d'heures indemnisables au titre de l'activité partielle pour l'année 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle](#)
- ✓ [Version consolidée du décret](#)

- ✓ [Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Décret n° 2020-522 du 5 mai 2020 complétant le décret n° 2020-435 du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle](#)
- ✓ [Notice DGEFP](#)
- ✓ [Urssaf activité partielle](#)
- ✓ [Position de place couverture complémentaire](#)
- ✓ [Consigne technique couverture complémentaire](#)
- ✓ [Questions-réponses activité partielle](#)
- ✓ [Simulateur de calcul activité partielle](#)

Arrêt de travail

- ✓ [Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-434 du 16 avril 2020 relatif à l'adaptation temporaire des délais et modalités de versement de l'indemnité complémentaire prévue à l'article L. 1226-1 du code du travail](#)
- ✓ [Décret n° 2020-459 du 21 avril 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-520 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020 portant adoption de conditions adaptées pour le bénéfice des prestations en espèces pour les personnes exposées au coronavirus](#)
- ✓ [Décret n° 2020-521 du 5 mai 2020 définissant les critères permettant d'identifier les salariés vulnérables présentant un risque de développer une forme grave d'infection au virus SARS-CoV-2 et pouvant être placés en activité partielle au titre de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020](#)
- ✓ [Décret n° 2020-549 du 11 mai 2020 fixant les conditions temporaires de prescription et de renouvellement des arrêts de travail par le médecin du travail](#)
- ✓ [Arrêt garde d'enfants au 1er mai](#)
- ✓ [Arrêt personnes vulnérables au 1er mai](#)
- ✓ [Délivrance et indemnisation des avis d'arrêt de travail dans le cadre du Covid-19](#)
- ✓ [Ministère du Travail - Les arrêts de travail dérogatoires basculent en activité partielle au 1er mai](#)
- ✓ [Délivrance et indemnisation des arrêts de travail pour garde d'enfant dans le cadre du Covid-19](#)

CNIL

- ✓ [Mise en place télétravail](#)
- ✓ [Bonnes pratiques télétravail](#)
- ✓ [Les conseils de la CNIL pour utiliser les outils de visioconférence](#)
- ✓ [Les relations avec la CNIL pendant l'état d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-046 du 24 avril 2020 portant avis sur un projet d'application mobile dénommée « StopCovid »](#)
- ✓ [Coronavirus \(COVID-19\) : les rappels de la CNIL sur la collecte de données personnelles par les employeurs](#)
- ✓ [Délibération n° 2020-056 du 25 mai 2020 portant avis sur un projet de décret relatif à l'application mobile dénommée "StopCovid"](#)

Fonction publique

- ✓ [Questions-réponses fonction publique](#)
- ✓ [Questions - réponses sur ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire](#)
- ✓ [Réunions à distance des instances de dialogue social](#)
- ✓ [Décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature](#)
- ✓ [Arrêté du 11 mai 2020 relatif à la mise en œuvre de dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-568 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements publics de santé et à certains agents civils et militaires du ministère des armées et de l'Institution nationale des invalides dans le cadre de l'épidémie de covid-19](#)
- ✓ [Décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19](#)

Restrictions - déplacements

- ✓ [Arrêté du 12 mai 2020 portant réglementation temporaire de l'accès aux transports publics collectifs et à leurs espaces attenants en Île-de-France](#)
- ✓ [Attestation de déplacement professionnel en transport public collectif en Ile-de-France](#)
- ✓ [Attestation dérogatoire usage des transports publics collectifs en Ile-de-France](#)

Employeurs inclusifs - handicap

- ✓ [Questions-réponses employeurs inclusifs](#)
- ✓ [Mesures ESS](#)
- ✓ [Questions-réponses handicap](#)
- ✓ <https://entreprise.inclusion.beta.gouv.fr/>

Chômage

- ✓ [Décret n° 2020-361 du 27 mars 2020 portant modification du décret n° 2019-797 du 26 juillet 2019 modifié relatif au régime d'assurance chômage](#)
- ✓ [Décret n° 2020-425 du 14 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Arrêté du 16 avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L. 5421-2 du code du travail](#)
- ✓ [Pôle emploi face à la crise sanitaire COVID-19 - Réponses aux questions des demandeurs d'emploi et des entreprises](#)
- ✓ [Questions-réponses sur l'indemnisation du chômage](#)

Travailleurs étrangers

- ✓ [FAQ Ministère des affaires étrangères](#)
- ✓ [Instruction du 20 mai 2020 sur les contrôles aux frontières pour les travailleurs saisonniers et les travailleurs en détachement](#)

Culture

- ✓ [FAQ Ministère de la Culture](#)

Engagement contre le Covid-19

- ✓ <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/>
- ✓ <https://www.solidaires-handicaps.fr/>

L'équipe Fidere Avocats